



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2024/09/16/3

portant sur

### LE PROJET DE SELF-STOCKAGE ET DE SERVICES SUPPORTS APPELE « INNBOX PRO » PROJET NICE SAINT-ISIDORE

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 16 septembre 2024

## PARTICIPANTS

Monsieur Philippe LOOS - **Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Monsieur Jean-Marc BOUVET, Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE -Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, GINO Bertrand, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARIN Christophe, MARIN Matthieu, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VALENTIN Bruno, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

**46 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.**

Mesdames et Messieurs ALBISER Yves, DALBERA Renaud, DEBAISIEUX Jean-Marie, DECROIX Jean-Pascal, GOLDNADEL Franck, MASSÉ Philippe, SABATIER Marion, THEIS James, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs BENMUSSA Thierry, BILLARD Philippe, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, LEVI Jean-Pierre, PUY Michel, RAPIOR Blaise, **Conseillers Techniques**



## EXCUSES

---

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Mesdames et Messieurs ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, MANE Jean, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, **Membres Élus Titulaires.**

Messieurs EBEL Jean-Marie, FLORENCE Patrick, IVALDI Dominique, LABAT André, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, **Membres Associés**

Messieurs BALDET Christophe, MESSIKA Cyril, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**

## ABSENTS

---

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Mesdames et Messieurs ARIN Nicolas, SALUSSOLIA Brigitte, TEBOUL Thierry, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs ALEMANNI Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, CAPPELAERE Nicolas, GAROTTA Mathieu, GAUTIER Philippe, GIBAUD Richard, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LEMETEYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, RASPOR Marc, SANTONI Lisa, SERVANT Lionel, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs BEHAR Claire, CAMY César, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LAPIERRE Nathalie, LAURENTI Thomas, MANSI Théo, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, WIDUCH Jean-François, **Conseillers Techniques**



## EXPOSE PREALABLE

**INNBOX PRO** est un concept novateur de **self-stockage et de services supports**, créé sur mesure pour répondre aux besoins spécifiques des TPE et PME locales.

Il permet de répondre à 4 problématiques des entreprises :

- ✓ Créer des espaces d'activités et de stockage au plus près des besoins des entreprises ;
- ✓ Créer des espaces Intégrés pour répondre à tous les besoins fonctionnels ;
- ✓ Créer des espaces modulables et sécurisés ;
- ✓ Offrir un bouquet de Services logistiques et administratifs.

**INNBOX PRO** est un **partenaire stratégique dédié au succès des TPE et PME du territoire** qui a sollicité la CCINCA pour être partenaire de plusieurs projets sur le territoire maralpin.

Par ailleurs, conformément aux missions des Chambres de commerce et d'industrie visées à l'article L 710-1 du Code de commerce et afin de répondre aux besoins des TPE et PME du territoire clientes d'INNBOX PRO, la CCINCA proposera un **bouquet de services** comportant notamment :

- ✓ Des formalités d'entreprise ;
- ✓ Des services juridiques de 1er niveau ;
- ✓ Une domiciliation d'entreprise ;
- ✓ Un centre d'appel externalisé.

La programmation annuelle d'**ateliers thématiques** (création d'entreprise, cyber sécurité, numérique, facturation électronique,...) et des **permanences des conseillers** CCINCA seront également prévues dans ce cadre.

Un **1<sup>er</sup> site d'implantation** a été validé lors de l'Assemblée Générale du 08 juillet 2024 : le site CHABAUD, à Cannes. Un 2<sup>nd</sup> site d'implantation est envisagé, à Nice Saint-Isidore.

Dans le cadre du projet Nice Saint-Isidore, il est proposé :

- ✓ Une prise de participation à hauteur de 80% dans la société civile ayant signé un crédit-bail immobilier pour financer ce projet ;
- ✓ La signature d'un contrat de bail avec la société commerciale dédiée à l'exploitation de l'activité (déjà envisagée dans le projet Chabaud) dans laquelle la CCINCA aura 35% des actions.

## VUS

- › Les articles L 710-1, R712-7 et R712-8 du Code de commerce ;
- › La norme 4.610 du cadre OBCF du réseau des CCI ;
- › L'article 131 du Règlement intérieur de la CCINCA ;
- › La délibération de l'Assemblée générale du 08 juillet 2024 approuvant le projet Chabaud ;
- › L'avis favorable du Bureau en date du 09 septembre 2024 ;
- › L'avis favorable de la Commission des finances en date du 16 septembre 2024.



## CONSIDERANT

- ↳ L'exposé préalable ci-dessus ;
- ↳ Que ce projet entre dans la stratégie de la Direction Développement de la CCINCA et contribue à répondre aux besoins des TPE et PME du territoire maralpin ;
- ↳ Que conformément aux dispositions de l'article L 710-1 du Code de commerce, les chambres de commerce et d'industrie contribuent au développement économique, à l'attractivité et à l'aménagement du territoire consulaire ainsi qu'au soutien des entreprises ;
- ↳ Les caractéristiques du « bouquet de services » proposé par la CCINCA présentées en séance ;
- ↳ Que les objectifs du projet sont les suivants :
  - Répondre à la **problématique de locaux d'activités** pour les entreprises du territoire, qui constitue l'un des **enjeux de la Mandature** ;
  - Valoriser l'image de la CCINCA par la création de locaux adaptés aux besoins des TPE/PME du territoire ;
  - Investir dans un **secteur à forte valeur ajoutée** ;
  - Déployer des **projets utiles aux TPE/PME sur tout le territoire maralpin**.
- ↳ Que par sa délibération en date du 08 juillet 2024, l'Assemblée Générale de la CCINCA a :
  - **AUTORISE** la CCINCA, représentée par son Président ou toute personne dûment habilitée par ses soins, à **créer**, le cas échéant, **une société civile d'investissement et/ou une société d'exploitation INNBOX PRO et/ou toute société nécessaire à la réalisation de ce projet** ;
  - **AUTORISE** la CCINCA, représentée par son Président ou toute personne dûment mandatée par ses soins, à **créer, le cas échéant, une SCI pour le projet Chabaud** ;
  - **DELEGUE au Président de la CCINCA** la validation des partenariats et orientations contenus dans les études et structures juridiques présentées ;
- ↳ Que par sa décision en date du 09 septembre 2024, le Bureau de la CCINCA a :
  - **AUTORISE** la CCINCA, représentée par son Président ou toute personne dûment habilitée par ses soins, à **prendre une participation dans la société civile immobilière dédiée au projet Nice St Isidore** ;
  - **DELEGUE au Président de la CCINCA** la validation des partenariats et orientations contenus dans nos études et structures juridiques ;
- ↳ Que conformément à l'article 131 du Règlement intérieur de la CCINCA, la prise de participation dans toute structure tierce est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de la CCINCA ;
- ↳ Que conformément à la norme 4.610 du cadre OBCF du réseau des CCI, la Commission des finances est saisie de tous les projets de délibération relatives aux sujets visés par l'article R712-7 du Code de commerce, ainsi que ceux figurant dans le tableau des actes relevant de la compétence de l'Assemblée Générale pour lesquels son avis est requis ; qu'ainsi, ce projet a été soumis à la Commission des finances le 16 septembre 2024 et que celle-ci s'est prononcée favorablement ;
- ↳ Que la délibération de l'Assemblée Générale sera soumise à l'approbation de l'Autorité de tutelle avant son exécution, en application des articles R712-7-5° et R712-8 du Code de commerce.



**LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

- **AUTORISENT** la CCINCA, représentée par son Président ou toute personne dûment habilitée par ses soins, à **prendre une participation dans la société civile immobilière dédiée au projet Nice Saint Isidore** ;
- **DELEGUENT au Président de la CCINCA** la validation des partenariats et orientations contenus dans les études et structures juridiques.

*Etant précisé que* la délibération de l'Assemblée Générale sera exécutoire après approbation de l'Autorité de tutelle, en application des articles R712-7 et R712-8 du Code de commerce.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

<b>Nombre d'inscrits :</b>	<b>62</b>	<b>Nombre de départs :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de participants au vote :</b>	<b>46</b> ( <i>quorum : 32, atteint</i> )		
<b>Nombre de votes exprimés :</b>	<b>41</b>		

---

**Abstention : 5    Contre : 1    Pour : 40**

Nice, le 16 septembre 2024

La secrétaire

Anne LECHACZYNSKI

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO

